



Le Rouret, le 16 octobre 2025

MAIRIE du ROURET

06650

Téléphone 04 93 77 20 02

Télécopie 04 93 77 31 63

www.lerouret.fr

M. [REDACTED]
70 route d'Opio
06 650 Le Rouret

Objet : Oliviers de votre propriété cadastrée BD 127

Monsieur,

Notre attention a été attirée par le risque d'enlèvement et de transplantation des neuf oliviers présents sur votre propriété.

Suite à cette alerte, par précaution et pour vous informer utilement, la Police Municipale vous a rappelé le 29/09/2025 la nécessité de satisfaire aux obligations de protection imposées par le PLU.

En effet, celui-ci dispose que : «

- En son article 13 du règlement, en toutes zones et notamment en zone UE « les oliviers doivent faire l'objet de précautions et d'attentions particulières : ils ne peuvent être abattus, seulement déplacés dans les règles de l'Art sur l'unité foncière ou sur le territoire communal public ou privé. »
- En son article 12 des dispositions générales, des recommandations pour le maintien de la fonctionnalité écologique des corridors : « les oliviers et les olivaires sont à préserver : en cas d'impossibilité dument démontrée de les maintenir (contrainte topographique, géologique, ou exigüité du terrain d'accueil), les oliviers peuvent être déplacés (de mars à juin), à la condition d'être transplantés sur le territoire communal en respectant les conditions adéquates de transplantation, notamment que celle-ci réalisée par un professionnel spécialisé. »

Aussi, au vu de ses dispositions locales, nous vous demandons instamment de stopper cette éventualité de transplantation, sans motif dûment établi.

En cas de maintien des intentions de déplacement de vos arbres, celles-ci devront respecter toutes les dispositions du PLU. Dans ce cas, au préalable, il conviendra de préciser en détails la destination de chaque olivier sur le territoire communal, avec engagement du propriétaire d'accueil. Celle-ci devra se faire sous l'accompagnement d'un professionnel avisé.

La commune veillera à cette traçabilité, gage de préservation des oliviers, arbres emblématiques de la valeur patrimoniale de la Commune, lui conférant un mérite culturel et paysager indéniable.

Dans l'attente, je vous assure, Monsieur, de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement,

Le Maire, Conseiller Départemental 06,



Gérald LOMBARDO.

Gérald LOMBARDO.